

**EPAGE du bassin
versant de la Grosne**

5 place du Marché
71250 CLUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

EPAGE du bassin versant de la Grosne

Département de Saône et Loire

Délibération n° 19-2021

Nombre de membres	
- En exercice :	15
- Présents :	8
- Absents :	7
Nombre de suffrages exprimés	
Pour :	8
Contre :	0
Abstentions :	0
Date de convocation : 04/10/2021	
Date d'affichage : 22/10/2021	

Le quatorze octobre deux mil vingt et un, le Comité Syndical de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne, convoqué conformément à la loi, s'est réuni à 19 h 00 à la mairie de JALOGNY, sous la présidence de Mr BORDET Jean-François.

Etaient présents : GELIN Daniel, DELPEUCH Jean-Luc, DUPARAY Alexandre, PARRET Thierry, BORDET Jean-François, DURIAUX Philippe, MARTINOT Rémy, LAPALUS Pierre.

Etaient absents : PROTET Christian, LABULLE Marc, THEVENON René.

Etaient excusés : FARENC Jean-François, PONCET Guy, BURTEAU Gilles.

A été nommé **Secrétaire de séance** : DUPARAY Alexandre

OBJET : CONVENTION POUR LA DEMATERIALISATION ACTES

Le Président fait part au Comité Syndical :

du projet de convention entre la Préfecture de Saône & Loire et l'EPAGE du bassin versant de la Grosne pour la mise en place de la procédure de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Il précise que le dispositif homologué retenu sera celui de la Société ATEXO par l'intermédiaire de la plate-forme e-bourgogne.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer la présente convention.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 22 OCT. 2021

et publication du 23 OCT. 2021

Le Président,



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,




Jean-François BORDET